



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal
Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian MULLER, maire de la commune.

Étaient présents : Christian Muller, Monique Raquet, Marie Fradin, Gérald Bordiga, Éric Guignard, Rémi Raimbault, Orianna Duhamel, Roger Chaix, Christian Cado.
Absents : Sylvie Ollagnier, Cécilia Ronzevalle.

Procurations : Sylvie Ollagnier à Christian Cado, Cécilia Ronzevalle à Monique Raquet.

Secrétaire de séance : Monique Raquet

Heure de début : 19h06

-
- Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

- **CHATEAU**

> Etat d'avancement du projet et validation du choix du maître d'œuvre

La phase de sélection du Maître d'œuvre est terminée. La Commission d'Appel d'Offre en présence du Comité de Sélection a procédé à la sélection selon les étapes suivantes :

19/10/23 : ouverture des plis des 8 offres réceptionnées suite à la publication de l'Appel d'Offre.

26/10/2023 : sélection des 3 « meilleures » candidatures selon le cahier des charges.

01/12/2023 : réunion en présence des 3 candidats pour une visite commune du Château et définition des besoins pour la remise d'une offre technique fixée au 15/01/2024 dernier délai.

15/02/2024 : Analyse et classement des offre techniques reçus des 3 candidats pour décision d'attribution.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'Appel d'Offres a proposé :

- de ne pas engager de phase de négociation
- de retenir l'offre de FABRICA TRACEORUM, architectes du patrimoine – Marseille.

> Le Conseil approuve à l'unanimité le choix porté par la Commission d'Appel d'Offres et le Comité de Sélection.

Des réunions de démarrage du projet vont se tenir courant mars avec le maître d'œuvre sachant que la première étape sera de définir l'étude thermique du bâtiment et de travailler les plans selon l'étude de programmation remise par les prestataires Synapse et Fabriques.

Les grandes étapes prévisionnelles :

- Novembre 2024 : Rénovation de l'escalier extérieur terminée
- Fin 2024 : Dépose du Permis de Construire
- Début 2025 : Démarrage des travaux de rénovation du toit du bâtiment

- Juin 2025 à Mars 2026 : Construction de la 2ème tranche des travaux et montage de nouveaux dossiers de subventions pour la poursuite des travaux de rénovation intérieurs.

- **PERSONNEL**

- > **Délibération instituant le régime des astreintes**

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle un agent technique, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité. Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte.

> Le Conseil approuve à l'unanimité l'instauration du régime des astreintes qui permettra de rémunérer l'agent technique selon un planning défini à l'avance pour les périodes de déneigement (ou autre urgence pouvant survenir sur la voirie).

- > **Réflexion sur la prime pouvoir d'achat**

Instituée par le ministère de la Fonction Publique le 12 juin 2023 et confirmée par décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle peut être versée aux agents en emploi dans la collectivité au 30 juin 2023 et ayant perçus une rémunération inférieure ou égale à 39 000€ entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Afin de fixer le montant de cette prime exceptionnelle selon le barème proposé par le décret il est décidé de reporter la décision au prochain Conseil Municipal, charge aux adjoints de se renseigner auprès d'autres Mairies sur les montants alloués à leurs agents.

A noter que cette prime devra être versée avant le 30 juin 2024 et sera proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire des agents.

- **VOIRIE**

- > **Point sur les projets des travaux voirie 2024**

- Prévoir des travaux pour mieux gérer l'écoulement de l'eau à l'entrée du quartier de la Roche
- Prévoir une amélioration route des Sayons au niveau du Villard
- Prévoir de renforcer l'assiette du chemin du traîneau menant à Champ Espérant
- Le projet de regoudronner la cour de l'école est abandonné

- **BUDGET**

- > **Projets d'Investissement pour 2024 et demandes de subventions (DETR, Département)**

- Dans le cadre du projet de requalification de la traversée du Village, la tranche 1 consiste à gérer l'enfouissement des réseaux secs et humides depuis la Traverse des Rostan jusqu'à l'école ainsi que la reprise de la voie avec la création d'un trottoir.

> Le Conseil approuve à l'unanimité que le Maire dépose une demande de subvention auprès des différents partenaires financiers pour réaliser ces objectifs.

- Afin de relouer la Salle Polyvalente en période d'hiver il convient de revoir le système de chauffage pour qu'il soit moins énergivore. Une étude pour l'installation d'une pompe à chaleur est en cours. Des demandes de subventions seront certainement déposées pour ce projet.

- La Commune de Jarjayes dispose d'un réseau de voies communales de 25,6 km et d'un réseau de chemins ruraux de 11,5 km.

Pour lui permettre d'entretenir ces réseaux dans de bonnes conditions il est souhaitable que la commune s'équipe d'une mini-pelle et d'une remorque pour la déplacer afin que l'agent technique puisse travailler de manière autonome sur l'entretien des cunettes en bord de voirie mais aussi sur la réalisation de tranchées, notamment lors des futurs travaux d'enfouissement des réseaux.

> Le Conseil approuve à l'unanimité que le Maire dépose une demande de subvention auprès des différents partenaires financiers pour réaliser cet achat évalué à 35 000,00 €.

- 3 devis sont en attente pour l'élagage de 7 platanes le long de la route du Col (entrée du village côté col de la Sentinelle).

- Le hall de l'école sera repeint au cours du mois d'avril pendant les vacances de Pâques.

- 2 postes informatiques vont être achetés pour la Bibliothèque et pour l'Ecole (la classe des CE1 – CM2 n'ayant plus d'ordinateur en état de marche).

> **Bilan 2023**

Le résultat de fonctionnement 2023 est excédentaire avec 387 000 € de dépenses et 413 000 € de recettes. Le Compte Administratif sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **- QUESTIONS DIVERSES**

> **Démission du 1^{er} adjoint**

- L'élection d'un nouvel adjoint sera programmée prochainement